

COMMISSION COMPETITIONS SENIORS FEMININES

Date de la commission : jeudi 12 mars 2026

Procès-verbal n° 19

Présents : MM. CAZALA Claude, LUCAS Serge, BRETEAU Christophe (validation électronique)

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

Demandes de modifications

- Un club pourra demander la modification du jour et/ou de l'heure de la rencontre à conditions d'en faire la demande au club adverse 10 jours avant la date prévue de la rencontre, via Footclubs. Le club adverse devra répondre dans les 5 jours suivant la demande. Passé ce délai, celle-ci sera réputée acceptée. Il appartient au club demandeur de solliciter le District pour entériner la modification. Le District se réserve le droit d'homologuer ou pas la demande, en fonction des impératifs du calendrier.
- Toute rencontre reportée sans accord de la Commission pourra entraîner la perte par pénalité aux deux équipes

Seniors F à 8 Départemental 1

RAS

Seniors F à 8 Départemental 2

RAS

Seniors F à 8 Départemental 3

RAS

Seniors F à 11 Intersport Départemental 1

RAS

Seniors F à 11 Intersport Départemental 2

**COMMISSION COMPETITIONS SENIORS FEMININES****Décisions administratives**

Date	N° match	Poule	Club	Anomalies + *Tarifs
08/03/2026	54070936	Unique	ARSAC LE PIAN MEDOC 1 552034	<i>Feuille de match mal remplie et/ou non conforme 11€85</i>
08/03/2026	54071112	Unique	COTEAUX LIBOURNAIS 1 553792	<i>Feuille de match mal remplie et/ou non conforme 11€85</i>

***Tarifs et Amendes 2025/2026 du district de la Gironde**

Animateur de la commission
Mr CAZALA Claude